

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Prise en location de locaux dans un immeuble dénommé "îlot 34" situé 42 rue de Ruffi à Marseille 13003, destinés au relogement de services départementaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, sous réserve d'un avis conforme des Domaines sur le montant du loyer, la prise en location, dans l'immeuble "îlot 34" sis 42 rue de Ruffi à Marseille 13003, et après remise en état des lieux par le propriétaire, des locaux situés au rez-de-chaussée pour 304 m², aux 5^{ème} et 6^{ème} étages pour 2060 m² et de 32 emplacements de parking en sous-sol pour un montant de loyer fixé à 190 € HT/HC/m² pour les étages et à 170 €HT/HC/m² pour le rez-de-chaussée. Celui des emplacements de parking est de 1440 €HT/HC/unité.
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

Le loyer annuel ainsi que les charges et impôts non connus à ce jour seront imputés sur le chapitre 011 du budget départemental.

Les honoraires de l'agence CBRE seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

